



# Demande de bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier

## SECTION 1 IDENTIFICATION

### 1.1 REQUÉRANT

<input type="checkbox"/>	<b>ENTREPRISE</b>	Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant
	<b>ou</b>			
<input type="checkbox"/>	<b>PARTICULIER</b>	Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)
Télécopieur		Adresse de courrier électronique		

### 1.2 ADRESSE DE CORRESPONDANCE

		Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant
		Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)
Télécopieur		Adresse de courrier électronique		

## SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

*(Tous les champs sont obligatoires)*

Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Rang	Lot	Bloc
Carte SNRC :			
Nouvelle exploitation ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non* <span style="float: right;">*Si non, N° du site MERN : (ex.: 22A05-003)</span>			
Coordonnées UTM NAD 1983 :		Est	Nord
		Zone N°	

## SECTION 3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION

*(Tous les champs sont obligatoires)*

Votre référence (facultatif) :	Extraction annuelle prévue : <input type="checkbox"/> t.m. ou <input type="checkbox"/> m.c.
Exploitant(s) actuel(s) :	Date projetée du début de l'exploitation :
But de l'exploitation : _____ (ex. : entretien ou réfection de chemin forestier, vente de matériel, construction de la route (numéro))	
Si construction ou amélioration de chemins en milieu forestier, est-ce que le site a été approuvé par le MRN dans le cadre de la planification forestière? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>COCHEZ LA OU LES SUBSTANCES VISÉES</b>	<input type="checkbox"/> Sable <span style="margin-left: 150px;"><input type="checkbox"/> Moraine</span> <input type="checkbox"/> Gravier <span style="margin-left: 150px;"><input type="checkbox"/> Réserve déjà présente sur le site</span>

## SECTION 4 AUTRES PERMIS OU AUTORISATIONS CONNEXES À OBTENIR AUPRÈS DU MERN et MFFP

Dans le cadre de la réalisation de votre projet, veuillez nous informer si des demandes additionnelles seront soumises à la Direction générale régionale du MERN et du MFFP afin d'obtenir une autorisation ou un permis.

Cochez la ou les cases appropriées :

- Permis d'intervention forestière (MFFP)  
 Autorisation pour la construction d'un chemin (MERN)  
 Baux de location (MERN)  
 Autres, spécifier : \_\_\_\_\_

### Consultation autochtone :

La Couronne a le devoir de consulter les communautés autochtones concernées par votre demande de bail. Cette consultation doit se faire sur l'ensemble des droits, permis et autorisations relatifs à votre projet d'exploitation. La consultation autochtone ne débutera qu'au moment où les demandes de permis et d'autorisations connexes à votre demande de bail seront déposées au bureau du MERN et du MFFP.

## SECTION 5 DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents sont exigés en vertu de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1) et du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (chapitre M-13.1, r.2).

- Plan exigé par règlement (art. 48), dont l'échelle n'est pas inférieure à 1/50 000 indiquant la localisation du site à exploiter.  
 Le paiement de 255,00 \$ (chèque fait à l'ordre de la MRC D'Abitibi)  
 Arrêté ministériel autorisant une Municipalité à effectuer des travaux d'entretien et de réfection d'un chemin du domaine de l'État, si la présente demande vise la réalisation de ces travaux.  
 Document prévoyant les travaux d'aménagement forestiers au sens de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), si construction ou amélioration de chemins en milieu forestier (ex. : contrat de vente de bois).

### Important :

Lorsque la demande concerne une nouvelle exploitation pour laquelle un **certificat d'autorisation** est requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, remplissez le formulaire de demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et fournir une carte détaillée dont l'échelle n'est pas inférieure à 1/5 000. Cette carte doit indiquer :

- les limites du site faisant l'objet de la demande et le territoire avoisinant jusqu'à un minimum de 150 mètres; y inscrire le nom et le tracé des chemins publics, selon le Code de la sécurité routière, des voies d'accès existantes et à construire, des cours d'eau ou des lacs, l'emplacement des puits ainsi que l'emplacement et la nature de toute construction, terrain de camping ou établissement récréatif;
- l'aire d'exploitation proposée, y compris la localisation des équipements, des aires de chargement, de déchargement et de dépôt des matériaux produits, des aires sur lesquelles sont entreposés des résidus; l'emplacement des aires d'entreposage des terres de découverte et du sol végétal et, s'il y a lieu, celui des faces d'exploitation (front de taille); la date de l'établissement de la carte.

Mode de paiement :  Guichet automatique (numéro SIPC : 29463)  Carte de débit (Bureau MRC)  
 Solde du compte de l'intervenant  Argent comptant  
 Chèque à l'ordre de la MRC  Mandat-poste

## SECTION 6 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

*Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et j'atteste de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.*

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

Si transmission par télécopieur  loyer payé avec solde à l'intervenant